

# Première étape d'un projet de 30 éoliennes géantes dans la forêt de la Double

**Abo Wind a demandé au préfet d'autoriser le défrichement\* de 4,6 ha de forêt à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoule-Chenaud pour son projet de 5 éoliennes de 182 mètres de haut.**

**\* Le défrichement est défini comme étant la destruction volontaire de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière.**

**La procédure dite de « mise à disposition du public » se déroule du 24 mai au 8 juin 2016**

**Donnez votre avis avant le mercredi 8 juin 2016 à 16 heures à la mairie de Saint-Aulaye** dans le registre de recueil des observations du public. Chaque citoyen peut s'exprimer sans être nécessairement domicilié dans la commune sur laquelle le projet est réalisé.

Allez à la mairie ou **envoyez un courriel à [staulaye.mairie@gmail.com](mailto:staulaye.mairie@gmail.com)** ou écrivez à Mairie, 24410 Saint-Aulaye-Puymangou, en précisant : "pour insertion au registre de recueil des observations du public". **Adressez impérativement une copie à Asso3D** (voir adresses en bas de page).

Vous qui voulez protéger l'intégrité de votre environnement, de la forêt et de la biodiversité, **indiquez (courtoisement) votre opposition à toute destruction volontaire de bois** en vue de projets mal adaptés à notre territoire et dont les aspects négatifs l'emportent nettement sur les aspects positifs.

**Dites Non  
à la destruction volontaire de plusieurs hectares de forêt :  
4,6 aujourd'hui, jusqu'à 17 demain, voire 30 hectares !**

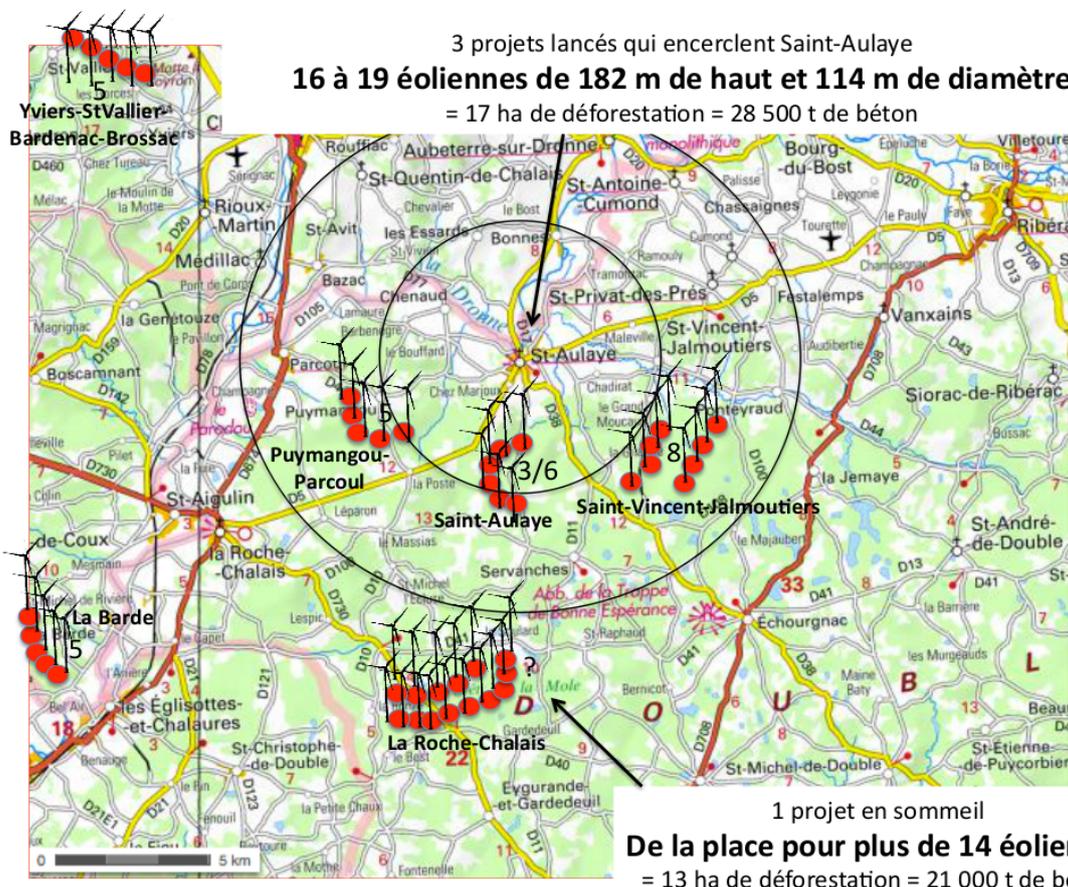
Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Aulaye -> du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ; le samedi : de 09h00 à 12h00. Des registres sont ouverts également à la mairie de **Parcoule** et à la mairie annexe de **Puymangou**.

## Que voulons-nous protéger ?

- **La forêt** comme espace naturel, capteur de carbone, identité culturelle, siège d'une activité économique, espace producteur d'énergie renouvelable -> Nous refusons l'artificialisation de cet espace.
- **Un réservoir de biodiversité** (oiseaux, chauves-souris, etc.) -> Nous refusons la destruction volontaire d'espèces protégées.
- **Le paysage**, un patrimoine source de richesses, valeur touristique -> Nous refusons son altération pour si peu de bénéfices.

## Pourquoi s'opposer ?

- Les risques d'**incendies de forêt** seraient accrus : les Canadiens ne pourraient pas intervenir à 1000 mètres des éoliennes ; des habitations, très proches, seraient en danger.
- La **hauteur** des éoliennes serait démesurée (182 mètres).
- Les milieux naturels seraient sacrifiés pour des **profits financiers**.
- L'image de la forêt serait **altérée**.
- Le **risque sur la chasse à la palombe** serait important.
- Un programme de réorganisation de la forêt a été subventionné par des **fonds publics** après la tempête de 1999.
- La restitution à un usage sylvicole après démantèlement serait gênée par la présence résiduelle de **centaines de tonnes de béton** à partir de deux mètres de profondeur.
- L'intérêt énergétique du projet serait **faible** : notre région est **peu ventée** et le MWh éolien serait le plus **cher** de France.
- Un premier projet réalisé ouvrirait la porte à la **prolifération incontrôlable** d'autres projets dans notre région.



L'**enquête publique** pour l'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE = usine qui peut présenter des dangers ou des inconvénients) aura lieu à l'**été 2016**.